

Monsieur le Directeur,

Vous m'interpellez sur la politique de l'habitat durable que j'entends mettre en œuvre dans le cadre de mon projet pour la France, et je vous en remercie.

Afin de répondre à votre attente, je vous adresse ci-dessous les réponses transmises dernièrement à Plan Bâtiment Grenelle, dont vous connaissez la raison sociale.

Vous remerciant de votre intérêt,

Bien Cordialement.

**Nicolas DUPONT-AIGNAN**  
Candidat à la présidence de la République  
Député de l'Essonne – Maire d'Yerres

### *1/ Politique Générale :*

-L'influence des actions de la vie humaine productrice de gaz à effet de serre a des incidences certaines sur le réchauffement climatique subi depuis très longtemps, mais particulièrement depuis les années 60 et plus particulièrement et de façon constante depuis 2003.

Il est bien évident qu'on doit maintenir et prolonger toute action allant dans le sens de la diminution de notre production des gaz à effet de serre.

La rénovation thermique des bâtiments, mais aussi la construction neuve dont on s'aperçoit des difficultés à obtenir des projets performants, doivent être menées avec insistance.

En cette grave période de profonde crise économique qui atteint tous les ménages et les entreprises, il est très difficile d'imposer des mesures lourdes financièrement. Il va donc falloir les susciter par des bonifications de taux d'intérêts et des prêts spécifiques à taux 0 si possible. La seule garantie théorique de plus-value latente est insuffisante pour provoquer l'intérêt. Il faut donc agir à la source : sur le prix de revient de ces travaux.

### *2/ Structures à mettre en place :*

-Création d'un grand ministère regroupant l'Environnement, la Biodiversité, l'Energie, les Transports et le Logement.

D'autres structures seront créées, mais dépendant de celle-ci, au niveau des départements et autres collectivités territoriales pour traiter de chacun des domaines locaux découlant des grands domaines nationaux. Des Bureaux d'Etude d'Etat y seront affectés pour les tâches de prescription, de contrôle, de suivi et de résultats.

Ces structures travailleront en coordination bien entendu avec les Anah, Plan Bâtiment Grenelles, et Ademe. Point info énergie serait intégré à ces structures départementales.

Le transfert de compétences vers les collectivités territoriales en matière de gestion de la politique d'efficacité énergétique et le déploiement des ENR ne devraient pas poser problème du fait de la mise en place des structures départementales à leur disposition. Il ne faut pas créer sans cesse des échelons intermédiaires coûteux et difficiles à gérer et à coordonner avec l'Etat.

### *3/ Politiques d'aides et d'incitation :*

-Une taxe carbone à des logements insuffisamment pourvus d'isolation et consommateurs d'énergie, c'est ajouter du mal au mal. Il faut cesser de toujours vouloir sévir, punir. Ces logements dans la plupart des cas sont soit occupés par des gens en difficulté, soit appartiennent à des propriétaires n'ayant pas les moyens de pratiquer une mise aux normes.

L'évolution du marché immobilier allant naturellement vers des bâtiments économes en énergie, ceux qui ne le seront pas verront déjà leur valeur vénale considérablement dépréciée, et leurs loyers éventuels plus bas alors que les taxes foncières resteront basées sur le marché d'un immobilier performant. Ce sont des sanctions naturelles et suffisantes.

En revanche, ce qu'il faut c'est toute une armada de mesures d'aides et de soutien à la mise aux normes, des mesures incitatives et convaincantes. A ce titre on pense aux Prêts à Taux Zéro sur au moins 10 ans plus les Crédits d'Impôts, des Prêts spécifiques à 10 ans à Taux Réduits dont les intérêts seront déductibles des impôts, un taux de TVA REDUIT, subventions Anah plus importantes et pour les propriétaires bailleurs le cumul du Crédit d'Impôt et de la déduction des dépenses d'amélioration sur les revenus fonciers. Cela représente beaucoup de déductions me direz-vous, mais qui veut le résultat veut les moyens.

Un locataire qui voudrait faire des travaux en lieu et place du propriétaire pourrait obtenir des aides déductibles de ses loyers dans une proportion de 30% de ceux-ci pendant un temps limité à celui du bail restant à courir (9 ans maximum).

Tous ces travaux, pour bénéficier de ces mesures, devront être faits sous contrôle de Contrats de Performance Energétique, contrats gérés par l'Etat et qui obligent et garantissent les résultats.

#### *4/ Le prix de l'énergie :*

-Nous renationaliserons EDF-GDF. Il en découlera des tarifs à caractère social fixés par le gouvernement pour le gaz et l'électricité.

Le principe d'évaluation des coûts de ces énergies sera basé sur les prix réels – et non pas ceux issus des principes de la Loi NOME à laquelle nous ne serons plus soumis - compris tous les frais de traitement des déchets, de stockage ou destruction du CO2 produit, d'entretien et démontage en fin de vie des sources de productions durables, de remise en valeur des sites in fine. Les prix seront donc une moyenne arithmétique de l'ensemble des coûts des énergies de quelque origine qu'elles soient.

#### *5/ La précarité énergétique :*

- Mesures seront les suivantes : incitations après contrôle des logements et détermination des besoins réels des familles ; crédit spécifique pour travaux à faible coût voire taux zéro, sur 10 ans pour les propriétaires ; incitations pour propriétaires et locataires pour les travaux sous forme de prêts à taux zéro (Propriétaires) sur 10 ans, et taux zéro ou réduit pour les locataires sur la durée du bail restant à courir, jusqu'à 9 ans. L'opération pouvant avantageusement être combinée entre les deux parties.

Des tarifs sociaux seront mis en place au cas par cas, après contrôle et besoins réels des familles estimés avec largesse. Les dépassements de consommation injustifiés ne seront pas aidés (il faut apprendre à vivre raisonnablement en matière d'énergies et d'autant qu'on sollicite une aide publique à caractère exceptionnel).

#### *6/ Les énergies renouvelables :*

-Je rappelle qu'EDF-GDF renationalisé sera l'installateur, maître d'œuvre et maître d'ouvrage de ces installations. Les coûts d'énergies étant calculés sur une moyenne générale des coûts des différentes sources d'énergies communes, les seuls soutiens possibles sont sur les consommations provenant des installations en site propre utilisées sur place, qui seront facturées à des tarifs très avantageux pour compenser les efforts d'acceptation d'implantation de ces productions directes de préférence au système du rachat par EDF des énergies ainsi produites.

Concernant les créations de filières françaises de fabrication, elles bénéficieront d'un abattement de 50% de leur impôt sur les bénéfices du fait de leurs investissements en France, d'aides à l'emploi pour les jeunes et les plus de 50 ans, et d'une TVA anti-délocalisation sélective qui les mettra à l'abri des concurrences socialement déloyales.

La diminution de la dépendance au nucléaire se fera d'elle-même par la suppression des centrales en zones à risques et par la montée en puissance des ENR grignotant des parts de production du nucléaire.

Ces dispositions entraînent ipso facto la création de nombreux nouveaux emplois aux élaborations, recherche et développement, Bureaux d'Etudes, constructions in situ et en atelier, les sous-traitants, les entretiens, et tout ce qui gravite autour comme les destructions et recyclages. Toutes ces entreprises auront droit à l'abattement de 50% de l'impôt société dès lors qu'elles investiront en France.

En 2020, les ENR devront représenter 23% du disponible énergétique. La part prévue du Photovoltaïque est à ce jour insuffisante. Il va falloir lui donner un coup de pouce, mais pour cela il faut que ces industries mettent de l'ordre dans leurs procédés et leurs coûts.

Il n'en reste pas moins que l'énergie issue du nucléaire reste inévitablement acquise pour un certain temps, mais doit s'accompagner d'un renforcement drastique de la Sécurité et l'arrêt des centrales sur site à risques.

Pour faire évoluer sensiblement le paysage énergétique de la France, il est primordial d'aider à la recherche sur les stockages des ENR. Alors, le Photovoltaïque et les Eoliennes auront leur pleine justification.

Parallèlement Recherche et Développement sur les hydroliennes et autres techniques marines seront poussées ainsi que sur la Géothermie, elles aussi pleine d'un avenir certain et très proche.

#### *7/ Les Professionnels du Bâtiment :*

-Les professionnels du Bâtiment sont toujours prêts à tout construire. Le tout c'est qu'il y ait de la demande. Or en cette très difficile période de crise, les coûts pour les acquéreurs sont prohibitifs et dissuasifs, les crédits très difficiles à obtenir. Le surenchérissement dû aux techniques de pointes en matière d'efficacité énergétique est un frein sérieux.

Je veux résoudre ce problème en développant une banque d'Etat destinée aux particuliers et aux entreprises, hors des circuits financiers actuels.

L'acquéreur devant y retrouver son compte, les promoteurs et entrepreneurs pourront valablement proposer des bâtiments à hautes caractéristiques énergétiques.

Les besoins en formations spécialisées se faisant alors sentir, nous boosterons ces formations débouchant sur des embauches CDI par des aides fiscales et des exemptions plus ou moins importantes de charges sociales pour les entreprises embauchant des jeunes et des plus de 50 ans spécialisés dans ces métiers.

#### *8/ Les collectivités territoriales :*

-Pour soutenir ces entités dans leur effort très important d'adaptation de leur parc immobilier et dans son développement, il faut leur ouvrir des droits de financement garantis par l'Etat, à taux très attractifs auprès de la CDC, de la Banque de France,... suivant des critères bien précis établis par les ministères concernés et contrôlés par les Bureaux d'Etudes d'Etat départementalisés.